

# numerus

courrier statistique

[www.stat.vd.ch](http://www.stat.vd.ch)

37<sup>e</sup> année n°5 juillet 2020

## SALARIÉS VAUDOIS : DAVANTAGE DE FLEXIBILITÉ POUR LES PLUS QUALIFIÉS

*Entre 2010 et 2019, les conditions de travail de la population active occupée vaudoise ont évolué vers davantage de flexibilité. Si les salariés sont moins souvent astreints à travailler selon des horaires atypiques, le cumul d'emplois et les engagements à durée déterminée sont devenus plus fréquents. Les cadres supérieurs disposent de plus de souplesse pour organiser leur travail. En 2019, ils sont ainsi 26% à aménager leurs horaires de travail librement et 44% à pratiquer le télétravail. Parmi les autres salariés, seuls 8% disposent d'horaires de travail libres et 21% ont la possibilité de travailler à distance.*

En 2019, 411 000 personnes résidant à titre permanent dans le canton exercent une activité professionnelle. Depuis 2010, la population active occupée vaudoise a progressé de 15 %. Alors que le nombre de travailleurs étrangers, qui représentent 37 % de la main-d'œuvre cantonale, a connu une hausse marquée (+40 %), l'effectif des Suisses en activité a progressé de seulement 4 %.

## JEUNES VAUDOISES TRÈS QUALIFIÉES

Le niveau de qualification de la main-d'œuvre vaudoise a particulièrement progressé ces dernières années. Alors que les personnes actives occupées étaient 35 % à détenir un titre de degré tertiaire en 2010, elles sont désormais 44 % à disposer d'un tel niveau de formation. Le profil de qualification des femmes a nettement évolué ces dernières décennies pour se rapprocher de celui des hommes [F1]. Parmi les personnes en activité de moins de quarante ans, les Vaudoises disposent aujourd'hui plus souvent d'une formation de degré tertiaire (49 %) que leurs homologues masculins (43 %).

Si les Vaudoises représentent 47 % de la population occupée en 2019 (+1 point de pourcent depuis 2010), elles restent majoritairement actives à temps partiel (55 % d'entre elles), principalement à un taux d'occupation compris entre 50 % et 89 %. Les Vaudois sont quant à eux 15 % à travailler à temps partiel.

## CUMUL D'EMPLOIS PLUS FRÉQUENT

En 2019, 14 % de la population vaudoise qui exerce une activité professionnelle a le statut d'indépendant ou est salariée de sa propre entreprise. Entre 2010 et 2019, la part de l'activité indépendante a légèrement régressé au profit de l'activité salariée. Le statut d'indépendant est plus répandu parmi les actifs les plus expérimentés (27 % à partir de 55 ans), les hommes (17 %), de même que les Suisses (17 %).

Parmi les 411 000 travailleurs résidant sur sol vaudois, 30 000 exercent plus d'une activité professionnelle en 2019, soit 7,3 % des actifs occupés. Le secteur de l'enseignement ainsi que celui de la santé et de l'action sociale regroupent 40 % des

**1-3** Salariés vaudois: davantage de flexibilité pour les plus qualifiés  
[www.stat.vd.ch/pop\\_active](http://www.stat.vd.ch/pop_active)

**4** Plus de la moitié des coûts de la santé assumés par les ménages  
[www.stat.vd.ch/coufin](http://www.stat.vd.ch/coufin)

© Statistique Vaud  
Rue de la Paix 6 - 1014 Lausanne  
T +41 21 316 29 99  
[info.stat@vd.ch](mailto:info.stat@vd.ch)

Abonnement: CHF 49.-

Responsable de publication: Gilles Imhof

Responsable d'édition: Amélie de Flaugergues

Rédaction: Sylviane Brandt (SB),  
Alexandre Oettli (AO)

Mise en page: Statistique Vaud

Imprimé en Suisse



## STATISTIQUE VAUD

Département des finances  
et des relations extérieures

multiactifs<sup>1</sup> du canton, alors qu'un quart des Vaudois y sont occupés. Comparée à la période 2010-2014, la proportion de personnes exerçant plus d'une activité professionnelle a progressé ces dernières années dans le canton, passant de 5,3 % à 6,5 % des actifs occupés [F2].

## UNE FEMME SUR ONZE MULTIACTIVE

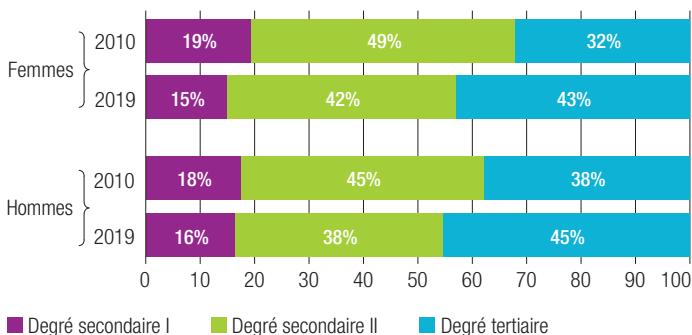
Au cours de la période 2015-2019, les femmes ont été proportionnellement deux fois plus nombreuses à exercer plus d'une activité professionnelle (8,8 %) que les hommes (4,5 %). Cette spécificité s'explique d'une part par le fait que les femmes sont plus souvent occupées dans les branches les plus concernées par la multiactivité. D'autre part, comme elles travaillent plus souvent à temps partiel, les femmes ont davantage la possibilité de cumuler plusieurs emplois.

Depuis 2010, la progression de la multiactivité dans le canton s'explique essentiellement par le cumul d'emplois plus fréquent chez les femmes.

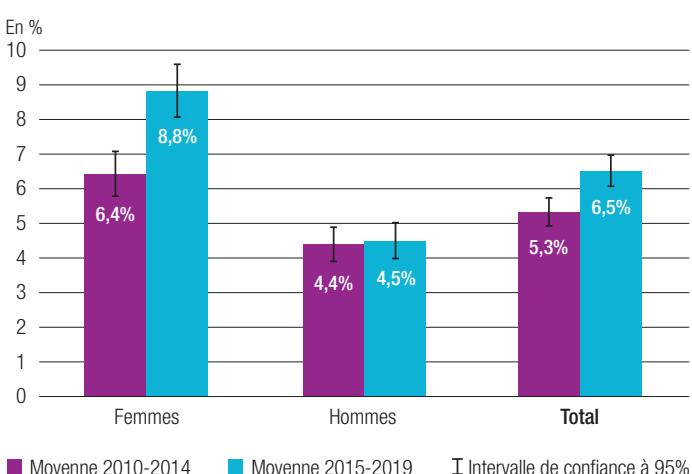
## HORAIRES ATYPIQUES EN BAISSE

Si la majorité des salariés travaillent du lundi au vendredi, 15 % des Vaudois exercent leur profession habituellement le samedi et 7 % le dimanche en 2019 [F3]. Le travail du week-end est le plus fréquent dans l'hôtellerie et la restauration, secteur où les salariés sont 60 % à travailler le samedi et 38 % le dimanche. Tous secteurs confondus, les moins de 25 ans sont les plus concernés par le travail du week-end.

## [F1] NIVEAU DE FORMATION DE LA POPULATION ACTIVE OCCUPÉE, VAUD



## [F2] PART DE MULTIACTIFS PARMI LES ACTIFS OCCUPÉS, VAUD



Travailler le soir après 19h est le quotidien de 12 % des salariés vaudois, alors que 4 % d'entre eux exercent leur activité habituellement de nuit, soit entre minuit et six heures du matin. Si les employés des hôtels et restaurants sont des habitués des horaires du soir (40 %), les salariés du secteur des transports sont 14 % à s'activer de nuit. Globalement, les hommes sont davantage concernés par les horaires de nuit (5 %) que les femmes (3 %).

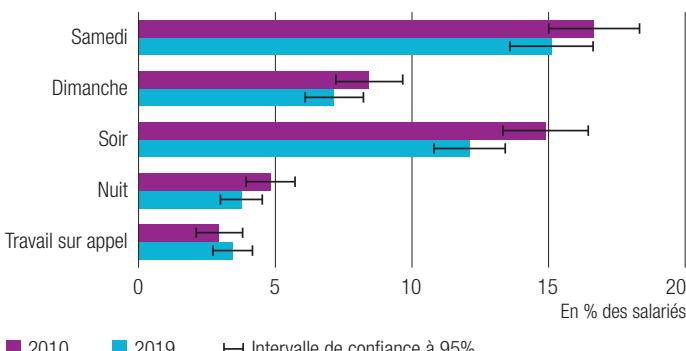
En 2019, 3 % des salariés vaudois accomplissent du travail sur appel, en particulier les moins de 25 ans (9 %). C'est dans le secteur des arts, loisirs et services aux ménages que le travail sur appel est le plus répandu (8 % des salariés).

Entre 2010 et 2019, la part des salariés travaillant selon des horaires atypiques a globalement diminué, tendance qui se confirme au niveau suisse, principalement en ce qui concerne le travail du week-end. Alors que le travail sur appel est resté stable au niveau national, la tendance est plutôt à la hausse dans le canton.

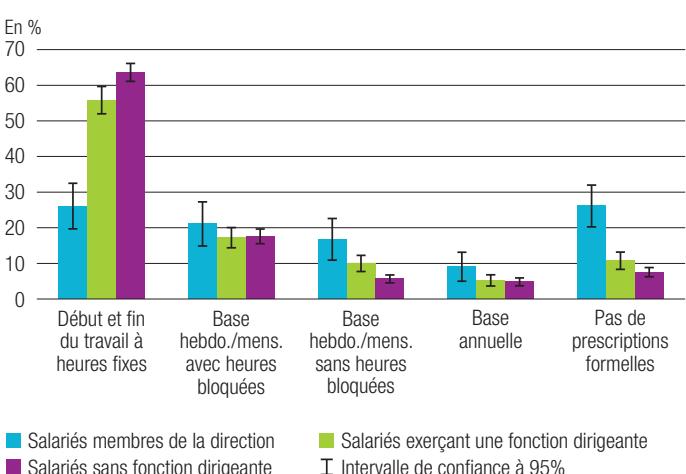
## DES SALARIÉS PLUS SOUVENT ENGAGÉS À DURÉE DÉTERMINÉE

Un salarié vaudois sur dix dispose d'un contrat de durée déterminée (CDD) en 2019, le plus souvent d'une durée comprise entre six mois et trois ans. Ce type de contrat est courant chez les moins de 25 ans (28 %), mais reste rare (5 %) entre 40 ans et 64 ans. Au-delà de l'âge de la retraite, un senior sur quatre qui continue à travailler le fait sur la base d'un CDD. Tous âges confondus, c'est le personnel enseignant qui est le plus souvent engagé pour une durée

## [F3] HORAIRES DE TRAVAIL ATYPIQUES, VAUD



## [F4] SALARIÉS SELON LE TYPE D'HORAIRE, VAUD, 2019



déterminée (28%). Les travailleurs étrangers (12%) sont également plus concernés que les Suisses (9%).

Comparée à 2010, la part des salariés disposant d'un CDD a progressé de 1,6 point dans le canton et de 1 point au niveau suisse. Toutefois, c'est essentiellement entre 2010 et 2015 que la part des CDD s'est accrue. La situation s'est stabilisée depuis, tant sur le plan cantonal que national.

## 41,6 HEURES DE TRAVAIL PAR SEMAINE

Au cours de la période 2010-2019, la durée normale de travail dans les entreprises vaudoises est passée de 41,65 à 41,55 heures hebdomadaires, ce qui représente une diminution du temps de travail de 6 minutes. En 2019, cette durée est très proche de la moyenne suisse (41,64). Les différences entre les cantons sont d'ailleurs faibles, avec un minimum de 41,0 heures à Genève et un maximum de 42,3 heures aux Grisons.

Entre 2010 et 2019, le nombre moyen de semaines de vacances payées des salariés vaudois (hors enseignement) est passé de 5,0 à 5,1, soit l'équivalent de la moyenne suisse. Si les Vaudois qui travaillent dans les secteurs de la santé, du social ou de l'administration publique ont droit à quelque 5,4 semaines de vacances payées (moyenne 2015-2019), les salariés du secteur de l'immobilier ne bénéficient que de 4,7 semaines de vacances. Ce sont les moins de 20 ans et les plus de 50 ans qui disposent des plus longues vacances (5,4 semaines). Selon le Code des obligations, les salariés ont en effet droit à cinq semaines de vacances jusqu'à l'âge de 20 ans révolus. De nombreuses conventions collectives de travail prévoient en outre cinq semaines de vacances ou plus à partir de 50 ans.

## FLEXIBILITÉ D'HORAIRE PLUS GRANDE POUR LES CADRES

Dans le canton, les personnes salariées disposent d'une marge de liberté plus ou moins grande pour répartir leur charge de travail sur la semaine, le mois, voire l'année. En 2019, 59% des salariés restent astreints à débuter et à terminer leur journée de travail à heures fixes. Les salariés qui n'exercent pas de fonction d'encadrement sont nettement plus souvent soumis à des horaires fixes (64%) que les employés membres de la direction (26%) [F4]. Ces derniers sont en effet les plus nombreux à organiser leurs journées de travail sans prescriptions formelles (26%), alors que seuls 8% des salariés sans fonction dirigeante disposent de cette liberté.

Depuis 2010, les modèles d'horaire les plus rigides ont perdu du terrain face aux modèles sans heures bloquées. Ce sont les cadres supérieurs qui en ont le plus bénéficié, puisqu'ils sont désormais 52% à organiser leur temps de travail sur une base annuelle ou sans prescriptions formelles, contre 42% en 2010.

## 19 % DES SALARIÉS FACE À DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES NON COMPENSÉES

La durée effective de travail dépasse souvent la durée contractuelle. Ainsi, 82% des salariés à plein temps effectuent des heures supplémentaires: 49% sur une base régulière et 33% à titre occasionnel (moyenne 2015-2019). Les salariés membres de la direction sont

93% à effectuer des heures supplémentaires, soit davantage que les autres cadres (86%) et les salariés sans fonction d'encadrement (77%).

La compensation des heures supplémentaires peut prendre plusieurs formes. La plus courante, la compensation en jours de vacances, concerne un salarié sur deux. Les salariés sont 29% à pouvoir récupérer leurs heures supplémentaires dans le cadre de leur horaire flexible, alors que 17% d'entre eux touchent une indemnité financière. Toutefois, les salariés sont 19% à déclarer que leurs heures supplémentaires ne sont le plus souvent pas du tout compensées. Cette situation touche même 39% des cadres supérieurs. Globalement, la non-compensation des heures supplémentaires a toutefois tendance à se réduire, principalement au profit d'une flexibilisation du temps de travail.

## TÉLÉTRAVAIL PRATIQUÉ PAR 23 % DES SALARIÉS EN 2019

Parmi les 333 000 salariés que compte le canton en 2019, 76 000 (23%) pratiquent le télétravail, plus précisément travaillent à domicile en utilisant Internet pour échanger des données avec leur employeur. Les cadres supérieurs sont 44% à effectuer une partie de leur travail à distance, alors que seuls 18% des employés sans fonction dirigeante pratiquent le télétravail [F5]. Cette flexibilité d'organisation est surtout offerte aux salariés de formation supérieure. Ceux-ci sont en effet 38% à pratiquer le télétravail, contre 13% seulement des employés au bénéfice d'un titre de degré secondaire II.

Parmi les salariés vaudois, 2% effectuent la plus grande partie de leur travail à distance, 9% télétravaillent de manière régulière et 12% à titre occasionnel. Sur le plan national, ce sont les Suisses alémaniques qui sont les plus grands adeptes du télétravail (24%), suivis des Romands (19%) et des Suisses italiens (15%). | SB

<sup>1</sup> Est multiactive toute personne qui exerce plusieurs emplois ou travaille pour plusieurs employeurs.

Source des données: OFS, Enquête suisse sur la population active, Statistique de la durée normale du travail dans les entreprises.

### [F5] TÉLÉTRAVAIL DES SALARIÉS SELON LA FRÉQUENCE, VAUD, 2019

